



Assemblée générale

Distr. générale
5 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 122 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Systeme intégré de gestion

Treizième rapport intérimaire du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport comporte une description des activités relatives au Système intégré de gestion (SIG) sur les 12 mois écoulés et un examen de l'évolution future du système en place.

À l'heure actuelle, le SIG est le seul système entièrement intégré dont disposent les organismes des Nations Unies pour répondre à leurs besoins particuliers dans la plupart des domaines administratifs, qu'il s'agisse de la gestion du personnel, de l'exécution du budget, de la trésorerie, de la comptabilité, des états de paie, des achats ou des voyages.

La phase de mise au point du SIG ayant été menée à bien comme prévu, le module états de paie a été introduit au Siège en septembre 2000, puis a été mis en service avec succès à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et à l'Office des Nations Unies à Vienne. Les travaux préparatifs en vue de sa mise en place dans les autres bureaux extérieurs sont bien avancés. Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance s'approprient eux aussi à le mettre en application. La fonction finances est désormais installée dans chacun des principaux bureaux extérieurs et l'usage du système continue de s'étendre.

* La présentation du présent rapport a été retardée du fait qu'il a fallu d'abord mener à bien l'étude des questions relatives à la modernisation du système intégré de gestion et les consultations à ce sujet au sein du Secrétariat.



Le présent rapport contient également une analyse de l'état du système sur le plan technique. Il ressort de cette étude que certaines mesures doivent être prises pour moderniser le système afin qu'il demeure viable et efficace et continue de répondre aux besoins de l'Organisation. La modernisation technique du SIG s'inscrit dans le cadre de la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications, qui vise à mettre en place une administration électronique. Les mesures à prendre et les ressources à prévoir sont indiquées en détail dans le présent rapport. Les dépenses supplémentaires à prévoir pourraient être financées au moyen des ressources disponibles au titre du compte spécial du système intégré de gestion.

I. Introduction

1. Le Système intégré de gestion (SIG), que l'Assemblée générale a approuvé à la section XII de sa résolution 43/217 du 21 décembre 1988, a pour objet de faciliter la gestion des décisions administratives et des notifications correspondantes dans les principaux lieux d'affectation. Il porte sur les grands domaines suivants : gestion du personnel, gestion des postes, comptabilité, achats, voyages, états de paie et exécution du budget. À ce jour, le Secrétaire général a présenté 12 rapports intérimaires sur la mise en place du système, le dernier étant le rapport présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session (A/55/632).

2. Le SIG est actuellement installé dans les huit principaux lieux d'affectation – New York, Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, Santiago et Vienne. Il est également utilisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le module ressources humaines étant en outre utilisé par l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED/OMC et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'ensemble du système, qui constitue un tout intégré, repose sur une série de fonctions et de mécanismes de base grâce auxquels il peut être exploité sur plusieurs sites. Jusqu'au onzième rapport intérimaire, il était question de modules spécifiquement conçus en tant que livraisons successives d'éléments du système. Avec la livraison, en 2000, des derniers éléments, à savoir le module 4 (états de paie) et le module 5 (applications opérationnelles) et leur bonne intégration à l'ensemble, la notion de module a cédé la place à celle de domaine fonctionnel d'exploitation du système.

II. État d'avancement du projet

A. Contrôles centraux, applications opérationnelles et fonctionnement général

3. Le SIG est exclusivement élaboré au Siège. Ses améliorations font l'objet d'une coordination centralisée assurée par les groupes d'intérêt

fonctionnels créés dans le cadre du système de maintenance à long terme commun à l'ONU et aux fonds et programmes qui utilisent le SIG. Maintenant que les principaux modules ont tous été livrés, la maintenance du SIG et l'introduction des changements continuent de se faire sous le contrôle du centre, qui répercute auprès des différents bureaux, ce qui permet de faciliter la maintenance et d'assurer une exploitation cohérente et précise du système dans tous les lieux d'affectation.

4. Comme indiqué dans le rapport précédent, les contrôles centraux et les mécanismes qui permettent une exploitation à l'échelle mondiale ont été élaborés et mis en place au fur et à mesure que le projet avançait. Il s'agit essentiellement de la sécurité de l'accès aux données et aux opérations, des tableaux de référence, y compris la communication des données à distance, du déroulement des opérations (par exemple la gestion des files d'attente), de la structure de codage des comptes, du regroupement des données et de l'accès à distance.

5. Tout au long de la phase d'élaboration du SIG, le dispositif de sécurité s'est étoffé et un nombre croissant d'opérations peuvent être effectuées par les utilisateurs ou groupes d'utilisateurs autorisés. La dernière version de ce dispositif a été introduite avec la mise en service du module relatif aux états de paie en août 2000.

6. Par ailleurs, afin d'accroître la précision des opérations et de réduire le volume de travail, certaines tables de référence sont établies par le centre et communiquées automatiquement aux bureaux hors Siège, au PNUD et à l'UNICEF. Sur quelque 150 tables contenant des données de référence (noms de pays, monnaies, fournisseurs, etc.), 55 environ (notamment celles comprenant les barèmes des traitements et les taux de change) sont distribuées aux autres bureaux, où elles sont automatiquement téléchargées dans les bases de données locales.

7. Le mécanisme permet de gérer le déroulement des opérations (et de faire passer les documents d'un groupe d'utilisateurs à un autre dans chaque filière décisionnelle) a été amélioré sur certains points, afin qu'à chaque stade les destinataires puissent être mieux informés des opérations requises et puissent accéder plus facilement aux écrans dont ils ont besoin pour accomplir ces opérations.

8. Pour faciliter l'analyse de données consolidées et l'établissement de rapports, les données émanant des différents lieux d'affectation ont été regroupées avec celles du Siège, ce qui a permis de constituer une base de données multisites, qui est maintenant à la disposition des utilisateurs qui en font la demande. Des rapports sur des points particuliers sont en cours d'élaboration et les utilisateurs peuvent aussi interroger la base de données. Des améliorations ont été apportées en ce qui concerne l'utilisation de la base de données pour les opérations de clôture de comptes, comme l'avait recommandé le Comité des commissaires aux comptes. Une stratégie visant à pousser plus avant le regroupement des données a été élaborée conjointement par le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et l'équipe du SIG. Des ressources sont spécialement consacrées à cette tâche.

9. Les bureaux hors Siège adressent chaque semaine au Siège des copies de leur base de données SIG et des bases de données qui leur servent à établir leurs rapports. Ces bases de données peuvent être consultées, en vue notamment de l'établissement de rapports. Le personnel administratif compétent du Siège peut aussi accéder en ligne aux bases de données des bureaux hors Siège par l'intermédiaire du réseau de communication existant.

10. Comme indiqué dans le rapport précédent, la mise en service progressive du système dans tous les grands lieux d'affectation a créé de nouveaux besoins en ce qui concerne le traitement des notifications administratives relatives au transfert de personnel, la communication des données correspondantes aux nouveaux lieux d'affectation, les bordereaux interservices et la reproduction des données individuelles. Des travaux sont en cours sur les mesures à prendre pour faire face aux nouveaux besoins pour ce qui est du transfert des données personnelles et des bordereaux interservices et apporter au logiciel les modifications qui s'imposent.

11. Des groupes d'appui fonctionnel au SIG ont été créés au Bureau de la gestion des ressources humaines et au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour apporter une assistance technique aux utilisateurs partout dans le monde, et établir des rapports, préparer les documents de formation et dispenser, le cas échéant, une formation technique, la coordination d'ensemble de la formation

ayant été confiée au Bureau de la gestion des ressources humaines.

12. À l'issue de la phase d'élaboration du système, le SIG compte 1 089 écrans de saisie, 5 197 écrans d'aide, près de 4 millions de lignes de code et 921 tables comprenant au total 14 346 champs. Le système compte par ailleurs 88 400 fichiers lisibles sur le Web concernant les procédures d'utilisation, 39 cours de formation pratique et 14 cours théoriques à l'intention des utilisateurs.

B. Applications relatives à la gestion des ressources humaines

13. L'utilisation des applications ressources humaines a été comparable au cours de la période considérée à ce qu'elle avait été au cours de la période couverte par le rapport précédent, à savoir que quelque 3 600 notifications personnelles ont été traitées chaque mois au Siège contre 3 500 l'année précédente.

14. C'est la mise en place du système de gestion des états de paie qui a représenté, au cours de l'année qui vient de s'écouler, le plus gros du travail dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Il a fallu qu'une équipe commune constituée par le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et l'équipe du SIG, assure un appui considérable et effectue des analyses approfondies pour que les utilisateurs puissent procéder à un élagage général des données avant l'entrée en service du module. La mise en place d'un mécanisme de contrôle de la paie fondé sur la mise à jour automatique des prestations dues aux fonctionnaires s'est avérée plus complexe que prévu. Il a fallu procéder à de nombreux contrôles et de nombreux dépannages, effectuer des analyses et intervenir rapidement pour régler les problèmes les plus urgents. L'introduction de la fonction états de paie a montré plus que jamais auparavant combien il importait, dans un environnement extrêmement intégré, de disposer de données cohérentes. Au cours des mois qui ont précédé l'introduction de cette fonction, un certain nombre de changements ont été apportés au système dans le domaine des ressources humaines, à mesure que le besoin s'en faisait sentir, afin d'optimiser sa performance et d'accélérer la mise en place du module états de paie. Cet effort a demandé beaucoup plus de temps et de travail que prévu.

C. Applications relatives aux services financiers et aux services d'appui

15. Les applications relatives aux services financiers et aux services d'appui constituent de loin l'élément le plus considérable et le plus complexe du système. Elles sont notamment utilisées pour l'exécution du budget, le contrôle de l'emploi des fonds, le règlement des engagements, la gestion des comptes débiteurs et créditeurs, les bordereaux interservices, les décaissements, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, les achats et les frais de voyage.

16. L'introduction des applications financières dans les bureaux extérieurs est maintenant chose faite. Depuis la publication du douzième rapport intérimaire, le module 3 a été mis en service à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en octobre 2000, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en mars 2001 et à l'Office des Nations Unies à Nairobi en juillet 2001. La mise en service de l'application financière a été un succès dans tous ces bureaux. Elle a permis de donner sa portée maximum à la normalisation des procédures dans l'ensemble des services du Secrétariat. Dans chacun des bureaux hors Siège, les comptes sont entièrement mis en concordance et les écritures mensuelles de clôture se font à la date prévue. Il est à noter toutefois que la mise en service a demandé un gros travail de nettoyage des données, auquel il a fallu consacrer plus de ressources que prévu.

17. L'élément relatif aux finances ayant été installé dans tous les bureaux hors Siège, de nouvelles améliorations ont été apportées au système. On a notamment introduit les données relatives aux états de paie dans le traitement par lots des assurances, pour les opérations de maintien de la paix et les fonds généraux d'affectation spéciale, et on a mis en place des moyens qui permettent de changer les numéros des comptes bancaires et d'établir des liens entre les différentes monnaies de la zone euro.

18. On a entrepris d'automatiser l'approbation des documents créés au moyen du programme de traitement par lots des bordereaux interservices. Une fois généralisé, le traitement par lots permettra de réduire le volume des opérations manuelles et d'accroître la précision du traitement des bordereaux, conformément aux recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport

financier sur l'exercice biennal 1998-1999¹. Les travaux qui ont été entrepris pour faciliter l'information financière en francs suisses et en dollars des États-Unis sont terminés. Le CCI doit maintenant procéder à des essais auprès des usagers. À la suite de l'introduction, au cours du dernier trimestre de 1999 du système de traitement des transferts électroniques de fonds aux institutions financières du pays hôte, les travaux se sont poursuivis sur la mise au point d'une interface pour le transfert électronique de fonds aux institutions financières internationales. Celle-ci devrait être prête au début de 2002.

19. Les travaux ont également progressé en vue du remplacement du système d'établissement de rapports sur les projets de coopération technique, qui fonctionne sur ordinateur central, au Département des affaires économiques et sociales. Les données chronologiques sur les dépenses afférentes aux projets, qui étaient auparavant uniquement stockées sur l'ordinateur central, sont désormais entièrement intégrées au SIG, ce qui permet d'établir des rapports complets à l'aide des données du SIG. Une amélioration a été apportée, qui permet de créer de nouveaux documents financiers à partir des documents existants et par conséquent de réduire considérablement le travail de saisie de données.

20. Dans le domaine des achats, plus de 5 900 demandes de fourniture de biens ou services ont été traitées au Siège à l'aide du SIG au cours de la période considérée (1er septembre 2000 – 31 août 2001) et quelque 3 250 bons de commande ont été émis pour satisfaire à ces demandes. Une étude de faisabilité a été entreprise en vue de remplacer ou de perfectionner le logiciel d'achat actuellement utilisé au Siège.

21. Au total, 449 415 documents financiers ont été traités au moyen du SIG au cours de la période à l'examen, dont 231 196 au Siège et 218 219 dans les bureaux extérieurs.

D. États de paie et applications connexes

22. Le module des congés et temps de présence en ligne, mis au point pour tenir la comptabilité du temps de présence du personnel (congés annuels, congés de maladie) et des heures supplémentaires (heures supplémentaires ordinaires ou spéciales), a été mis en service au Siège en août 1999, dans les bureaux extérieurs en 2000 et 2001.

23. La nouvelle fonction états de paie a été intégrée convenablement aux systèmes utilisés au Siège en août 2000. La taille et la complexité du module états de paie ont porté à limiter d'abord le traitement des états de paie à un groupe représentatif de fonctionnaires (300 environ) du Siège, et au personnel d'une mission de maintien de la paix. Depuis janvier 2001, le traitement des états de paie a été étendu à l'ensemble du personnel du Secrétariat inscrit sur les états de paie du Siège (soit environ 9 500 fonctionnaires), y compris le personnel des missions sur le terrain entrant dans cette catégorie. Une fois achevée la mise en service de ce module 4 au Siège, on a cessé de se servir en février 2001 du système précédemment utilisé pour les états de paie, qui tournait sur ordinateur central, après l'avoir fait fonctionner pendant un mois en parallèle avec le nouveau par mesure de sécurité. Mais le système précédent est toujours utilisé pour le PNUD, l'UNICEF, et a été utilisé jusqu'en juin 2001 pour la CESAO. On s'en sert aussi un peu pour le Siège, quand on a besoin d'états anciens.

24. Le PNUD et l'UNICEF se sont préparés aussi à la mise en service en 2001 des applications du SIG concernant les états de paie, l'allocation-logement, l'assurance, et les congés et temps de présence. Ils ont bénéficié pour cela du concours du Bureau de la gestion des ressources humaines, du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, de la Trésorerie et du Service chargé du SIG. Le module congés et temps de présence a été mis en service au PNUD comme à l'UNICEF, mais on y vérifie encore les données pour éliminer les erreurs. Des modifications et améliorations ont été apportées au SIG afin de l'adapter aux besoins particuliers du PNUD. On traite actuellement en parallèle plusieurs mois d'états de paie pour l'ensemble du personnel du PNUD, afin de respecter la date prévue de la mise en service, qui doit intervenir avant la fin de l'année. La date prévue à l'origine, vers le milieu de 2001, a dû être modifiée parce qu'il fallait finir d'éliminer les erreurs dans les données. On envisage de traiter bientôt en parallèle, de la même façon, les états de paie de l'UNICEF, afin de préparer la mise en service du module états de paie avant la fin de l'année. Mais il reste à régler un certain nombre de problèmes internes, qui tiennent à l'ordonnancement des tâches et à d'autres aspects, ce qui risque de retarder la mise en service jusqu'en 2002. Lorsque le module états de paie aura été mis en service à l'UNICEF et au PNUD en 2002, on arrêtera dans ces deux organisations

l'utilisation du système précédent, sauf pour les rares cas où on aura besoin d'états anciens.

25. L'expérience de la mise en service du module des états de paie au Siège a montré qu'il y fallait nettement plus de temps et de travail que prévu à l'origine. L'élimination des erreurs dans les données, la synchronisation des modules 2, 3 et 4, et la formation plus approfondie du personnel ont notamment exigé plus de temps et de travail que prévu. On a donc révisé le calendrier de la mise en service du module des états de paie dans les bureaux extérieurs, que l'on prévoit désormais d'achever en 2002. Pour limiter le coût de la mise en service tout en maintenant un rythme soutenu dans les bureaux extérieurs, on a décidé d'organiser au Siège deux stages de formation pour un petit nombre de fonctionnaires de ces bureaux. En mars 2001, on a formé à New York 27 fonctionnaires de la CESAO, de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) et de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUUG) à tous les aspects du fonctionnement du nouveau module et aux fonctions connexes. Au cours du stage, ces fonctionnaires se sont entraînés au traitement des états de paie de leur bureau sur des copies des bases de données de leurs lieux d'affectation respectifs. Ils ont également testé le système pour vérifier qu'il répondait bien à leurs paramètres particuliers. Ils ont en outre cerné les problèmes que pouvait poser l'ordonnancement des tâches, et préparé des plans, préliminaires mais détaillés, pour la mise en service dans leurs bureaux respectifs.

26. En juillet 2001, la CESAO a mis en service le module des états de paie du SIG, après l'avoir fait tourner en parallèle avec le système sur ordinateur central du Siège. On a cessé de se servir de ce dernier système du Siège pour les états de paie de la CESAO, mais la Section des états de paie du Siège, qui est toujours responsable du traitement des états de paie de la CESAO, y travaille en accédant à distance à la base de données SIG de la Commission. Toutefois les principales catégories de données à saisir pour le traitement des états de paie (droits à prestation, jours de congé accumulés, allocation-logement, assurance, temps de présence...) ainsi que les activités découlant des états de paie (décaissements...) sont désormais gérés sur place à la CESAO par le SIG.

27. Le module états de paie est intégralement mis en service à l'ONUUV, après que le SIG y a été adapté aux paramètres particuliers de l'Office. On est en train d'en

faire autant à l'ONUG, où les états de paie devraient être traités par le SIG avant janvier 2002.

28. Le deuxième stage de formation au fonctionnement du module états de paie de SIG, qui vise quelques fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), de la CEA, de la CESAP et de la CEPALC, est en cours à New York. Une fois ces fonctionnaires rentrés dans leur lieu d'affectation, on y entamera les préparatifs de la mise en service. La date en sera arrêtée sur place, en consultation avec le Siège, selon le résultat des essais de traitement en parallèle avec le système ancien et selon les éventuelles difficultés rencontrées, mais on compte qu'en général, la mise en service sera chose faite en juillet 2002.

E. Établissement de rapports

29. Au cours des 12 mois considérés, l'application établissement de rapports du SIG a été utilisée au Siège 113 257 fois (soit 343 fois par jour ouvrable en moyenne, ou 21 % de plus que pendant la période du rapport précédent). Pour plus de 82 % de ces utilisations, il s'agissait d'obtenir des rapports standard, 16 % des consultations visant à télécharger des données pour obtenir la réponse à des questions précises ou des rapports adaptés à des besoins particuliers.

30. À compter de juillet 2000, la production de rapports relève non plus de l'équipe du SIG, mais des services utilisateurs. Les fonctionnaires qui restent dans l'équipe du SIG continuent d'actualiser l'application frontale pour l'établissement de rapports et la base de données correspondante (extraits). L'équipe a également assuré un appui limité pour les questions touchant l'application qui ne relevaient pas des finances et des ressources humaines.

31. En 2001, la base de données distribuée utilisée pour les rapports a été ouverte à un petit groupe d'utilisateurs. Elle permet d'accéder aux données du Siège et à celles de sept bureaux extérieurs. À partir de copies de toutes les bases de données des bureaux, actualisées au Siège toutes les semaines, certains tableaux concernant les finances et les ressources humaines sont fusionnés en une base distribuée. Un premier rapport a été produit à partir de cette base en août 2001. On continue à y travailler.

F. Infrastructure et questions techniques

32. On a augmenté la puissance de l'infrastructure des opérations au Siège, qui permet d'obtenir des rapports et des diagnostics particuliers pour le Siège et les bureaux extérieurs, tant pour répondre aux nécessités du traitement des états de paie que pour la mettre à niveau du point de vue technique. Deux nouveaux serveurs ont été installés à cet effet. Le serveur de secours a été remplacé, de sorte qu'il pourra maintenant traiter les états de paie au besoin. Le Service des opérations du SIG s'occupe aussi du matériel au PNUD et à l'UNICEF, qui a également été doté d'une puissance supérieure, de sorte qu'il permet de traiter les états de paie. Une nouvelle unité de stockage sera installée incessamment, ce qui améliorera le stockage sur disques pour le SIG et les autres applications et rendra les opérations plus sûres et plus robustes. Des ressources sont fournies à chacun des bureaux extérieurs pour qu'ils achètent un système de stockage à disques insensible aux défaillances pour les opérations du SIG.

33. Il avait été indiqué dans les rapports précédents que l'on comptait faire passer l'architecture technique du SIG à une puissance supérieure et lancer un projet de réaménagement de l'interface utilisateur. L'architecture technique au Siège est passée à la dernière version en 2001. Le système d'exploitation sur lequel tourne le SIG, le HP-UX, a été simultanément mis à niveau avec la dernière version. On procède actuellement à des mises à niveau analogues dans tous les bureaux extérieurs utilisant le SIG. On compte que la mise à niveau de l'architecture technique sera achevée partout en 2002.

34. Comme il était dit dans le douzième rapport, l'un des grands buts de la mise à niveau du système était de réaménager l'interface utilisateur pour la rendre plus conviviale. Un modèle de démonstration fonctionnel a été élaboré en 2001 pour deux séances d'utilisation du SIG fonctionnant sur le Web. On étudie actuellement une proposition tendant à convertir l'ensemble du SIG pour le faire fonctionner sur le Web. On en trouvera un exposé plus loin, dans les sections IV et V.

35. L'application relative aux finances ayant été mise en service dans tous les bureaux extérieurs, on explore maintenant les possibilités d'utilisation plus large de la base de données fusionnée. On compte entamer une étude de la périodicité des mises à jour de cette base de données et la possibilité de réplication de la base de

données. On pourrait ainsi échanger des données entre le système central et les systèmes locaux de SIG, non seulement pour produire des rapports, mais à terme pour traiter des opérations.

III. Le SIG en tant que service commun

36. Au sein de l'Équipe spéciale chargée des services communs, les groupes d'intérêt ont continué à consacrer des réunions à la constitution éventuelle du SIG en service commun pour les fonds et programmes des Nations Unies. Ces réunions ont permis de débattre généralement des demandes d'amélioration et de l'ordre de priorité à donner aux aspects à étudier au-delà des activités dont il est question dans le présent rapport. Au cours de l'année écoulée, le PNUD a fait le point de ses besoins informatiques, pour décider de la stratégie à adopter pour l'avenir. On continuera à assurer aux fonds et programmes des Nations Unies, sur la base du recouvrement des coûts, la maintenance des applications déjà installées ou qui le seraient par la suite, l'aide technique et les services consultatifs.

IV. Évolution prévue

A. Activités menées depuis le précédent rapport intérimaire

37. Il était indiqué dans le douzième rapport intérimaire que l'équipe de maintenance du SIG avait l'intention de concentrer ses efforts sur : a) l'assistance à fournir régulièrement aux bureaux hors Siège aux fins de l'installation du système, y compris les activités de formation et d'appui; b) les problèmes mis en évidence lors des essais et ceux qui surgiraient dans le cadre du fonctionnement normal du système; et c) les principales améliorations du système faisant suite à des décisions d'organes délibérants ou à des initiatives de l'Administration.

38. On a fait le point dans les sections précédentes des activités visées aux alinéas a) et b) ci-dessus. On notera que si des progrès sensibles ont été faits au cours de la période considérée, les efforts fournis ont eu une incidence plus importante que prévu sur d'autres parties du programme de travail, notamment les améliorations du système. Les nécessaires ajustements du module états de paie et l'appui aux

activités de mise en service ont exigé beaucoup de temps et de ressources, ce qui a eu des répercussions sur la réalisation des améliorations prévues.

39. On trouvera ci-après un exposé succinct des principales améliorations apportées au système au cours de la période considérée :

a) On a mené à bon terme la mise en place d'une base de données permettant de présenter des informations consolidées. Cette source d'information a servi à établir les états financiers. La possibilité de procéder à moyen terme à un regroupement encore plus poussé des données a été examinée avec les bureaux concernés. On tiendra compte pour ce projet de l'expérience tirée de la consolidation des informations financières relatives aux huit principaux lieux d'affectation, à laquelle il sera procédé pour la première fois à la fin de 2001. Il est prévu de réaliser en 2002 une étude technique et financière des différentes formules de consolidation intégrale, sous réserve de disposer des ressources additionnelles mentionnées à la section V et au tableau 2.C ci-après;

b) L'analyse des normes à respecter pour l'archivage des données a permis d'établir qu'il fallait commencer par mettre au point des procédures de traitement par lots pour passer les écritures de clôture et enregistrer les soldes d'ouverture, opérations qui doivent nécessairement précéder l'archivage proprement dit. Les procédures de traitement des opérations d'arrêté des comptes et d'enregistrement des soldes d'ouverture est en cours de mise au point; une fois celle-ci achevée, le projet d'automatisation de l'archivage pourra être mené à son terme. On espère que la première partie du processus s'achèvera au cours du premier semestre de 2002, ce qui permettrait de terminer au cours du second semestre la conception de la procédure d'archivage;

c) Comme indiqué au paragraphe 33 ci-dessus, l'architecture technique sur laquelle repose le SIG a été mise à niveau, la nouvelle version permettant d'adapter l'ensemble de l'application à une utilisation sur le Web. On prévoit d'installer la dernière version de l'application au Siège avant la fin de 2001 et de la distribuer dans tous les autres lieux d'affectation en 2002;

d) L'affectation de ressources plus importantes que prévu aux activités relatives à la mise en service du module états de paie explique que, faute de moyens, le développement du recours aux formules électroniques

n'ait que peu progressé. Il est maintenant possible à un fonctionnaire de présenter en ligne une demande de versement d'une somme forfaitaire pour les frais de voyage engagés à l'occasion du congé dans les foyers, mais les données qu'il communique doivent ensuite être entrées manuellement dans la base de données du SIG. On a réalisé une étude préliminaire sur la possibilité de mettre en ligne d'autres formulaires (par exemple, les demandes de remboursement de frais de voyage présentées par les fonctionnaires). Lorsqu'on aura évalué les résultats des projets pilotes en cours, on pourra déterminer la meilleure manière de procéder;

e) On a également réalisé une étude limitée de la possibilité de créer des « comptes personnels » afin que les fonctionnaires puissent accéder en ligne à certaines des données gérées par le SIG qui les concernent. L'UNICEF a présenté un projet analogue dont de nombreuses caractéristiques semblent identiques à celles du système envisagé par le Secrétariat. Le Département de la gestion a l'intention de collaborer avec l'UNICEF sur ce point pour faire avancer le projet;

f) La refonte de l'interface utilisateur a démarré en 2001, dans le cadre de la mise à niveau du logiciel d'application. Outre le changement d'architecture logicielle qui a été réalisée pour l'ensemble de l'application, on a mis au point sous forme de pages Web deux séances d'utilisation correspondant à deux fonctionnalités au cours de la phase pilote du projet. Il est prévu de poursuivre ce type de travaux, mais il faudra y consacrer davantage de temps et de ressources, comme indiqué à la section V ci-après;

g) On a commencé à chercher de nouveaux outils susceptibles de remplacer celui actuellement utilisé pour l'établissement de rapports. En prévision de l'adaptation du système à une utilisation sur le Web, on a examiné plusieurs solutions propres à faciliter la consultation des rapports sur la Toile. Une enquête a été lancée auprès des usagers du module d'établissement des rapports du SIG afin de déterminer les modifications qu'ils jugent les plus importantes pour eux. On partira des conclusions de ces études pour convertir le module au format Web. Ces travaux seront poursuivis.

40. On se souviendra que lors de l'examen du douzième rapport intérimaire, auquel l'Assemblée générale a procédé à sa cinquante-cinquième session, le

Secrétariat a été prié de communiquer des informations quant aux progrès accomplis du point de vue de l'intégration du SIG aux autres systèmes de programmation-budgétisation et d'établissement de rapports. Le Département de la gestion examine actuellement cette question, dans le souci de faire en sorte que le nouveau système d'information budgétaire soit encore mieux intégré au SIG que son prédécesseur. Les services du Département collaborent également au projet relatif aux principales rubriques des rapports. Les tables de référence des bases de données du SIG ont été mises à la disposition de l'équipe chargée de mettre au point l'application faisant l'objet de ce projet.

B. Le Système intégré de gestion dans les bureaux extérieurs

41. Après avoir examiné le douzième rapport intérimaire, l'Assemblée générale, par sa décision 55/463 du 12 avril 2001, a souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/7/Add.8) tendant à ce qu'il soit procédé à un recensement complet des contraintes structurelles et financières expliquant que la mise en service du SIG dans les opérations de maintien de la paix et les tribunaux n'ait fait que des progrès très limités. Comme indiqué ci-après, on a enregistré des avancées, mais on continue de se heurter à des contraintes essentiellement financières. Il n'a pas été possible avec l'enveloppe budgétaire ouverte pour le SIG de procéder à une analyse détaillée des besoins afin de déterminer de quelles fonctions non encore disponibles les opérations de maintien de la paix et les tribunaux pourraient avoir besoin.

42. Dans le cas du Tribunal pénal international pour le Rwanda, la gestion du personnel international est assurée au moyen du SIG au Siège, ainsi qu'il est indiqué dans le douzième rapport intérimaire. En conséquence, le module états de paie étant devenu pleinement opérationnel, la paie des intéressés est assurée par le biais du SIG. En raison de difficultés techniques, celui-ci ne peut pas être installé localement au Tribunal. On étudiera ultérieurement la possibilité d'accéder à distance au système du Siège. En ce qui concerne le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, aucun progrès réel n'a été enregistré en 2001. Le SIG pourrait être installé dans les locaux du

Tribunal ou celui-ci pourrait utiliser à distance l'installation de l'Office des Nations Unies à Genève. La solution appelle des efforts concertés, en particulier de la part de l'Administration du Tribunal.

43. Il était précisé dans le douzième rapport intérimaire que, dans le cas des opérations de maintien de la paix, l'analyse de la situation concernant le SIG serait effectuée conjointement par le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix, qui s'intéresseraient à quatre aspects : la base de données du SIG, l'interface utilisateur, les fonctions spécifiques dont les missions ont besoin et l'architecture technique, y compris les possibilités d'accès à distance et la portabilité.

44. Compte tenu des ressources disponibles, le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix ont axé la première phase de leur étude sur l'architecture technique et les possibilités d'accès à distance. En ce qui concerne celui-ci, on a procédé à plusieurs séries d'essais, dont la première a consisté à permettre à un utilisateur éloigné d'établir une connexion grâce à une infrastructure locale légère, en l'occurrence un logiciel de communication installé sur un ordinateur personnel et une liaison de télécommunications par voie terrestre ou par satellite. Si les liaisons par le réseau terrestre ont produit des résultats satisfaisants, les liaisons par satellite se sont révélées insuffisamment fiables. Au cours d'une nouvelle série d'essais, on a utilisé une connexion à l'Internet et les écrans de visualisation au format Web mis au point dans le cadre du projet pilote. On a constaté que les résultats étaient bons mais que cette solution exigerait probablement de renforcer les liaisons de télécommunications. Plusieurs options sont à l'étude : on pourrait desservir les missions de maintien de la paix à distance à partir d'une installation centrale du SIG, ce qui réduirait au minimum l'infrastructure et l'appui nécessaires à l'échelon de chaque mission, ou bien installer le SIG dans chaque mission, ou bien combiner les deux formules. En effet, la capacité des missions d'assurer de manière stable l'appui nécessaire en matière d'infrastructure varie d'une mission à l'autre. Cependant, il est d'ores et déjà évident qu'il faudra renforcer l'infrastructure de télécommunications si l'on veut que les missions puissent avoir accès au SIG à distance dans des conditions satisfaisantes.

45. Au vu des résultats de ces expériences, la Division de l'administration et de la logistique des

missions du Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui ont décidé que la première phase de la mise en service du SIG dans les opérations de maintien de la paix consisterait à établir une liaison entre le SIG au Siège et trois missions opérationnelles – l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Au cours de cette première phase, la responsabilité de la saisie des données relatives au personnel sera transférée du Siège aux missions, ce qui évitera la double saisie pratiquée actuellement. L'infrastructure de communication dont disposent les missions concernées est suffisamment fiable et robuste pour autoriser l'accès à distance. Cette première phase devrait prendre fin au début de 2002.

46. La mise à niveau du logiciel d'application entreprise en 2001 doit s'accompagner d'une refonte de l'interface utilisateur, qui sera améliorée. On pourra alors tenir compte des besoins spécifiques des missions de maintien de la paix. La reconfiguration des écrans de visualisation se fera selon deux modalités. Dans l'une, les écrans du SIG seront mis au format Web et repensés afin de faciliter la navigation et de simplifier la saisie des données et les autres opérations de traitement en ligne. On adoptera cette démarche pour les écrans qui ont le plus besoin d'être remaniés. La deuxième approche, qui consistera à transposer les écrans du SIG dans l'environnement du Web sans modification de fond majeure, sera utilisée dans le cas des écrans les moins complexes et les moins cruciaux.

47. L'analyse des besoins propres aux missions de maintien de la paix permettra de cerner l'ampleur des modifications qu'il faudra éventuellement apporter à la base de données du SIG. Outre les besoins qui apparaîtront au cours de cette étude, la nouvelle fonctionnalité qu'il est prévu d'inclure dans le SIG pourrait comprendre des procédures de traitement des achats et des opérations connexes, y compris la gestion des marchés et des relations avec les fournisseurs, de même que la gestion des fournitures et des immobilisations. Il ressort de l'étude préliminaire des modifications à envisager que la mise en oeuvre du projet exigera une augmentation des ressources.

C. Mise à niveau technique du Système intégré de gestion : une stratégie à long terme

48. Jusqu'à présent, les efforts ont porté sur l'informatisation des procédures administratives de l'Organisation. Les techniques employées dans le cadre du SIG remontent au début des années 90 et sont désormais dépassées. La stratégie à long terme qui sous-tend le SIG prévoit la modernisation du système afin de garantir sa viabilité et sa capacité à répondre aux besoins de l'Organisation. Il convient de tenir compte du fait que, lorsque les techniques mises en oeuvre dans le SIG ont été choisies, certains éléments, comme l'Internet, n'existaient pas ou n'étaient pas encore commercialisés. Il est maintenant temps de moderniser l'infrastructure technique du système, laquelle souffrent de plusieurs lacunes :

a) *L'interface utilisateur est archaïque.* Au fil des années, il est apparu que l'interface utilisateur n'était plus adaptée aux besoins et devait être repensée pour tenir compte de la nouvelle organisation du travail et de la nécessité de rationaliser encore les procédures;

b) *Le système ne peut pas traiter simultanément des opérations en mode direct et des opérations en mode différé (traitement par lots).* Une fonction de traitement simultanée est indispensable pour que les opérations puissent se dérouler 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans un souci de permettre à des lieux d'affectation situés dans des fuseaux horaires très différents d'utiliser le système et de faciliter le regroupement des données;

c) *Certains programmes ont été développés dans des langages de programmation dépassés.* Les spécialistes de ces langages de programmation étant de moins en moins nombreux, la maintenance du système devient plus difficile et plus coûteuse. Les programmes en question doivent être réécrits dans des langages plus récents;

d) *Il faut que le système et son module d'établissement de rapports soient disponibles sur le Web.* Le fait de pouvoir utiliser le système sur le Web facilitera grandement l'accès à distance et la mise en service du SIG dans toutes les missions. Cela contribuera par ailleurs à réduire les frais liés à l'assistance technique à apporter aux systèmes locaux;

e) *Les données doivent être regroupées.* Dans la version initiale du système et compte tenu des

techniques disponibles à l'époque, les bases de données locales ont été conçues pour répondre au principe d'autonomie de fonctionnement de chaque grand lieu d'affectation. L'architecture résultante ne se prête pas au regroupement des données provenant des bureaux hors Siège aux fins de l'établissement d'états et impose des opérations supplémentaires, par exemple lorsqu'il s'agit de transférer du personnel, d'ouvrir des crédits ou de délivrer des autorisations financières interservices. Le regroupement des données revêt un caractère de plus en plus pressant pour l'Organisation.

49. En ce qui concerne le regroupement des données, la mise en service du SIG dans les différents lieux d'affectation a fait apparaître l'importance qu'il y avait à pouvoir effectuer des opérations en direct et en temps réel, partout dans le monde, indépendamment de l'endroit où sont stockées les données et du décalage horaire. Les opérations demandées peuvent faire intervenir plusieurs sites du SIG, par exemple lorsqu'un paiement est demandé à un endroit et effectué à un autre, lorsque du personnel est transféré d'un lieu d'affectation à un autre, lorsque l'on souhaite savoir sur-le-champ où en est l'exécution du budget et la situation des postes de l'ensemble du Secrétariat ou lorsque des achats sont effectués de manière décentralisée (les demandes sont saisies à un endroit et les achats effectués à un autre). Actuellement, l'éloignement et le décalage horaire ne facilitent pas le traitement de ces opérations : un site ne peut modifier que ses propres données stockées localement et le SIG n'est généralement disponible en mode de traitement direct que pendant les heures de travail du lieu considéré. Effectuer des opérations et générer des états au niveau mondial signifient que tous les lieux d'affectation concernés doivent être prêts en permanence à répondre aux demandes. Pour ce faire, il faudra repenser toutes les procédures et adapter l'architecture informatique afin que les opérations en mode direct et celles en mode différé puissent être traitées simultanément.

50. Adapter le système de sorte que les utilisateurs du monde entier puissent accéder aux données du SIG et au système lui-même représentera une somme de travail considérable et pourrait s'accompagner des améliorations suivantes :

a) Le recensement des opérations concernant les services financiers et les ressources humaines dont le traitement requiert la mise à contribution de plusieurs sites du SIG;

b) L'introduction d'éléments logiciels permettant de récupérer ou de fournir les données nécessaires au traitement des opérations, quel que soit l'endroit où l'information est stockée;

c) L'ajout de mécanismes de sécurité, de vérification et d'administration au niveau mondial;

d) L'examen des procédures administratives de l'Organisation qui pourraient être rationalisées grâce à l'introduction de fonctions informatisées au niveau mondial.

51. Les tâches en question sont complexes et devront être menées à bien par du personnel à plein temps ayant une connaissance approfondie des procédures et pratiques administratives de l'Organisation et de l'architecture actuelle du SIG. Il faudra aussi faire appel à des ressources externes, telles que des spécialistes, des logiciels et du matériel, et peut-être envisager d'acquérir certains éléments afin d'accélérer le déroulement des opérations. L'analyse des activités énumérées plus haut portera sur les aménagements à apporter à l'architecture technique du SIG et sur le choix de la démarche à suivre pour mieux intégrer les opérations traitées et les données du SIG.

52. Comme précisé plus haut, on a commencé à rendre accessibles sur le Web les programmes de traitement en mode direct, ce qui facilitera leur utilisation à distance par les différents lieux d'affectation. Cela permettra aussi de procéder à la refonte de l'interface utilisateur. D'autres éléments, tels que les programmes concernant les prestations et la passation des écritures comptables, doivent être réécrits dans un langage de programmation plus récent et plus courant, pour lequel il sera plus aisé de trouver du personnel compétent aux fins de la maintenance. De même, le système auxiliaire d'achats, Reality, qui est en service depuis presque 10 ans, et certains de ses éléments de base pour lesquels le fournisseur n'assure plus l'assistance technique pourraient être remplacés. Il est devenu indispensable de mettre au point un système d'achats entièrement compatible avec le SIG.

53. Les améliorations proposées ne peuvent se faire sans ressources supplémentaires, objet de la section V ci-après.

V. Questions budgétaires

A. Prévisions de dépenses révisées pour la mise en service du système

54. Dans sa résolution 53/219 du 7 avril 1999, après avoir examiné le dixième rapport intérimaire, le rapport des experts indépendants et le rapport du Comité des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale a approuvé une enveloppe budgétaire de 77,6 millions de dollars pour l'exécution du projet. Comme il ressort du tableau 1 ci-après, le montant total des dépenses actuellement prévues devrait atteindre 78,6 millions de dollars, soit une augmentation de 975 700 dollars par rapport au montant approuvé à ce jour qui s'explique par des activités supplémentaires dont on avait insuffisamment mesuré la portée, telles que l'épuration et la vérification des données, prélude indispensable à la mise en service du module états de paie.

55. Les prévisions de dépenses afférentes au personnel (personnel temporaire), calculées sur la base des dépenses effectives à ce jour, font apparaître une augmentation de 594 500 dollars qui tient à la nécessité de recourir aux services du personnel temporaire pendant une période plus longue que prévue, aux fins de faciliter la mise en service du module états de paie dans les bureaux hors Siège. Au Siège et à la CESAO, l'expérience a montré que l'appui requis pour les différentes activités, notamment l'épuration des données, était largement supérieur à ce que l'on attendait. Le personnel temporaire devra rester en poste jusque dans le courant de 2002.

56. Les dépenses prévues au titre des frais de voyage, qui concernent exclusivement les activités de mise en service dans les bureaux hors Siège, font apparaître une augmentation de 249 300 dollars, due au fait qu'on a affecté plus de personnel que prévu aux travaux préparatoires et à la mise en service elle-même du module états de paie, notamment dans le cadre des activités d'épuration des données et de formation.

57. Les prévisions de dépenses au titre des services contractuels accusent une augmentation de 155 700 dollars, imputable au fait que l'on a dû procéder à des essais du système d'établissement des états de paie et à des aménagements logiciels à la suite de la modification du cahier des charges.

58. Les dépenses au titre de la formation, du matériel, des logiciels, des communications et des fournitures font apparaître de légers écarts par rapport aux prévisions, compte tenu des dépenses effectives.

Tableau 1

Élaboration et mise en service du Système intégré de gestion : prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Enveloppe budgétaire approuvée par l'Assemblée générale</i>	<i>Montant des dépenses au 31 août 2001</i>	<i>Montant des dépenses prévues pour la période allant de septembre 2001 à l'achèvement du projet</i>	Montant total révisé des dépenses	<i>Augmentation/ diminution</i>
Personnel	19 545,5	18 518,1	1 621,9	20 140,0	(594,5)
Frais de voyage	1 545,5	1 009,0	785,8	1 794,8	(249,3)
Formation	4 678,0	4 174,8	476,3	4 651,1	26,9
Services contractuels	46 596,2	46 751,9	–	46 751,9	(155,7)
Communications	283,9	283,9	–	283,9	–
Fournitures et dépenses diverses	308,5	307,0	–	307,0	1,5
Matériel	2 824,8	2 829,2	–	2 829,2	(4,4)
Logiciels	1 796,7	1 796,7	–	1 796,7	–
Total	77 578,9	75 670,6	2 884,0	78 554,6	(975,7)

**B. Crédits supplémentaires nécessaires
à la modernisation du système**

Tableau 2

Prévisions des dépenses relatives à la modernisation du Système intégré de gestion

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Date de début</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>
A. Refonte de l'interface utilisateur et adaptation du système pour qu'il devienne utilisable sur le Web			
Personnel temporaire	750,0	Mars 2002	Avril 2003
Services contractuels	2 200,0		
B. Réécriture des applications concernant les prestations et la passation des écritures comptables dans un langage de programmation récent			
Personnel temporaire	227,0	Mars 2002	Avril 2003
Services contractuels	275,0		
C. Étude des besoins fonctionnels et techniques en vue d'une meilleure intégration du système			
Personnel temporaire	364,0	Avril 2002	Mai 2003
Services contractuels	275,0		
D. Adaptation du système en vue d'une utilisation en continu			
Personnel temporaire	341,0	Janvier 2002	Février 2003
E. Étude de l'adaptation de la fonction d'établissement de rapports dans le cadre de l'utilisation du système sur le Web			
Personnel temporaire	227,0	Mars 2002	Avril 2003
Total	4 659,0		

59. Dans le cadre de la refonte de l'interface utilisateur et de l'adaptation du système pour qu'il devienne utilisable sur le Web, il faudra recourir à du personnel temporaire pendant 12 mois. Il s'agira de postes équivalant à trois P-4 et trois P-3. Les intervenants établiront la liste des besoins en vue de la refonte des écrans et des essais correspondants. Au titre des services contractuels, on fera appel à une équipe de 10 personnes (1 chef de projets et 9 programmeurs) dont les membres seront choisis par le prestataire de services. L'équipe disposera de 12 mois pour la conversion de tous les écrans en un format compatible avec le Web et l'adaptation des écrans du SIG les plus couramment utilisés ainsi que la formation de l'équipe du SIG afin qu'elle assure la maintenance du système une fois celui-ci achevé.

60. S'agissant de la réécriture des applications relatives aux prestations et à la passation des écritures comptables, il faudra recourir à du personnel temporaire pendant 12 mois. Il s'agira de postes équivalant à deux P-3. Dans le cadre des services contractuels, il faudra aussi faire appel à un programmeur pendant 12 mois. Il s'agira de remplacer le logiciel de développement d'applications existant, PowerModel, par des outils reposant sur des langages de programmation récents et d'apporter des améliorations en vue de rehausser les performances du système.

61. L'étude des besoins fonctionnels et techniques en vue d'une meilleure intégration du système mobilisera du personnel temporaire pendant 12 mois. Il s'agira de postes équivalant à un P-4 et deux P-3. Les intervenants examineront les aspects fonctionnels et techniques à prendre en compte lors du passage de l'architecture actuelle, qui privilégie la méthode des

bases de données fragmentées, au système regroupé qui aura finalement été choisi. Dans le cadre des services contractuels, un spécialiste des bases de données disposera de 12 mois pour formuler des avis et des recommandations sur l'architecture à retenir. L'étude aura pour objet d'évaluer les activités et les ressources nécessaires à la mise en service de la solution retenue.

62. L'adaptation du système en vue d'une utilisation en continu prendra 12 mois. Le personnel temporaire occupera des postes équivalant à trois P-3 et sera chargé de reprogrammer les procédures de traitement par lots, qui à l'heure actuelle ne peuvent être lancées que lorsque le système fonctionne en mode différé. Il devra aussi adapter les procédures de traitement en temps réel en vue de rendre possible le traitement simultané d'opérations en mode direct et d'opérations en mode différé.

63. L'étude relative à l'adaptation de la fonction d'établissement de rapports dans le cadre d'une utilisation du système sur le Web mobilisera du personnel temporaire pendant 12 mois. Il s'agira de postes équivalant à deux P-3. Les intervenants seront chargés de recenser les solutions en vue du remplacement des outils d'établissement de rapports sous-tendus par Paradox. L'étude aura pour objet de recommander des solutions appropriées et d'évaluer les activités et les ressources nécessaires à une refonte générale de l'application d'établissement de rapports.

C. Modalités de financement

64. Les dépenses supplémentaires s'établiraient comme suit :

<i>Dollars É.-U.</i>	
Prévisions de dépenses révisées concernant la mise en service du module états de paie en 2001 et 2002 (par. 54 à 58)	975 700
Coûts supplémentaires relatifs à la modernisation du système (par. 59 à 63)	4 659 000
Total	5 634 700

65. Il faut souligner qu'un fonds d'affectation spéciale a été créé en 1989 aux fins de la conception et de la mise en service du Système intégré de gestion. La situation de ce fonds au 30 juin 2001 est présentée à l'annexe IV du présent rapport. Au fil des années, les

montants déposés sur le compte ont été placés et ont produit des intérêts. Au 30 juin 2001, les recettes s'élevaient à 5 956 000 dollars. Elles sont englobées dans le solde cité à l'annexe IV. Il est proposé de consacrer une partie de ce solde au financement des

dépenses supplémentaires, lesquelles devraient s'élever à 5 634 700 dollars, selon les calculs effectués dans le présent rapport.

VI. Recommandation

66. L'Assemblée générale est invitée à approuver un crédit supplémentaire d'un montant de 5 634 700 dollars prélevé sur les revenus des placements comptabilisés au crédit du Fonds du Système intégré de gestion au 30 juin 2001, afin de financer les activités relatives au SIG décrites à la section V du présent rapport.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5 (A/55/5), vol. 1, chap. II, par. 108.*

Annexe I

**Rapports standard en exploitation ou en préparation :
statistiques IRFA (mécanisme d'établissement de rapports
du SIG) au 31 août 2001**

Catégorie	Statistiques IRFA au 31 août 2001 classées par catégorie					
	Rapports en exploitation		Rapports en préparation		Total	
	31 août 2000	31 août 2001	31 août 2000	31 août 2001	31 août 2000	31 août 2001
Références						
Comptabilité	77	77	–	–	77	77
Prestations	25	32	–	–	32	32
Lieux géographiques	34	34	–	–	34	34
Personnel	23	23	–	–	23	23
États de paie	–	–	–	–	–	–
Voyages	–	–	–	–	–	–
Total, références	159	166	–	–	166	166
Secteurs d'activité administrative						
Budget	3	4	–	–	3	4
Assurances	10	11	1	5	11	16
États de paie	6	9	12	8	18	17
Administration du personnel	43	44	2	–	45	44
Gestion des postes	–	–	–	–	–	–
Achats	–	–	–	–	–	–
Comptabilité et finances	85	89	5	9	90	98
Comptabilité et finances (coopération technique)	6	18	16	12	22	30
Congés et temps de présence	6	6	–	–	6	6
Voyages et transports	5	6	–	–	5	6
Trésorerie	3	3	–	–	3	3
Procédures de contrôle d'accès	31	31	–	–	31	32
Total, secteurs d'activité	198	221	36	35	234	256
Services administratifs						
Comptabilité et finances	32	46	–	–	32	46
Administration du personnel	39	36	–	–	39	36
Total, services administratifs	71	82	–	–	71	82
Total	428	469	36	35	464	504

Annexe II

Dates de mise en service du SIG, statistiques d'utilisation et statistiques relatives à l'établissement de rapports, au 31 août 2001

A. Dates de mise en service

	<i>Siège ONU</i>	<i>ONUS</i>	<i>CESAP</i>	<i>ONUG</i>	<i>CEPALC</i>	<i>ONUN</i>	<i>CEA</i>	<i>CESAO</i>
Date de mise en service								
Module 1 (ressources humaines)	9/93	6/96	8/96	3/97	4/97	6/97	10/97	2/98
Module 2 (prestations)	4/98	8/98	8/98	8/98	9/98	1/99	8/98	7/98
Module 3 (services financiers)	4/96	7/99	3/01	4/00	7/00	7/01	10/00	10/99
Module 4 (états de paie)	9/00	10/01	4/02	1/02	4/02	7/02	7/02	7/01

B. Statistiques d'utilisation au 31 août 2001

	<i>Siège ONU</i>	<i>ONUS</i>	<i>CESAP</i>	<i>ONUG</i>	<i>CEPALC</i>	<i>ONUN</i>	<i>CEA</i>	<i>CESAO</i>
Nombre d'utilisateurs								
Nombre d'utilisateurs enregistrés	1 472	389	407	742	266	481	455	271
Nombre d'opérations								
Notifications administratives approuvées	265 814	21 062	8 349	65 155	9 750	19 752	11 143	5 277
Demandes de recrutement	1 780	274	22	799	–	–	15	33
Demandes d'autorisation de voyage	34 554	2 756		3 961	93			786
Préengagements	61 900	1 354		4 188	1 940			733
Engagements	77 406	1 384		3 477	1 948			719
Taille de la base de données (nombre de dossiers)								
Fonctionnaires	11 538	965	649	3 893	607	1 521	853	335
Personnes à charge	17 747	1 583	1 277	6 037	1 337	3 210	2 220	747

C. Statistiques relatives à l'établissement de rapports (1er septembre 2000-31 août 2001)

	<i>Siège ONU</i>	<i>ONUS</i>	<i>CESAP</i>	<i>ONUG</i>	<i>CEPALC^a</i>	<i>ONUN</i>	<i>CEA</i>	<i>CESAO</i>
Nombre d'opérations	113 257	14 202	10 205	12 175	2 316	3 425	11 448	7 464
Nombre de téléchargements	18 554	123	1 230	1 963	52	1 265	3 939	451
Nombre de rapports produits	93 961	14 050	8 974	10 077	2 183	2 141	7 262	6 963
Nombre d'utilisateurs	658	77	96	133	19	29	28	45

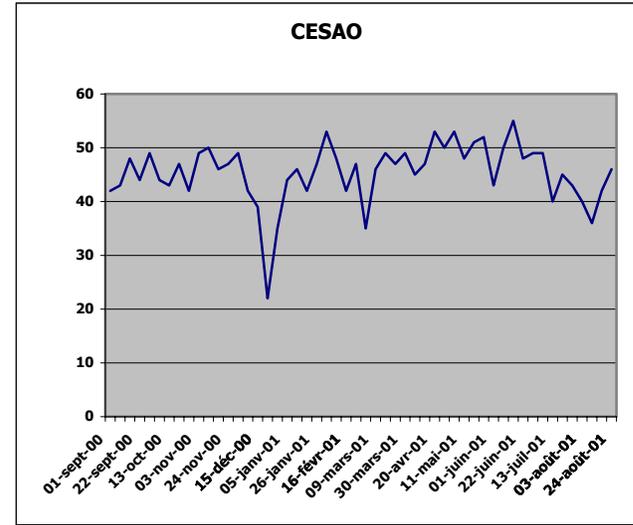
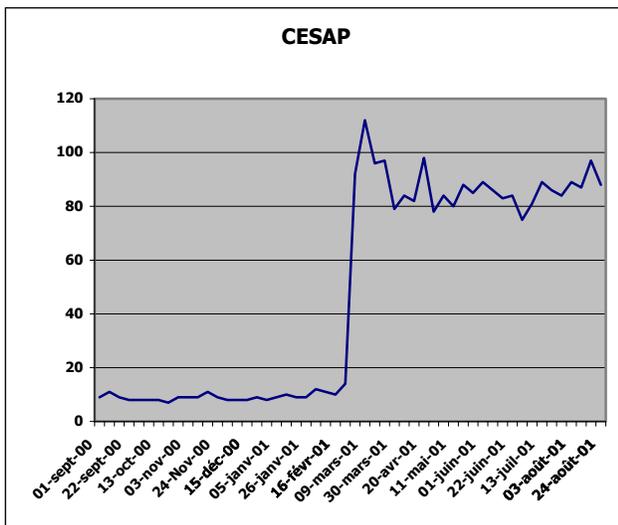
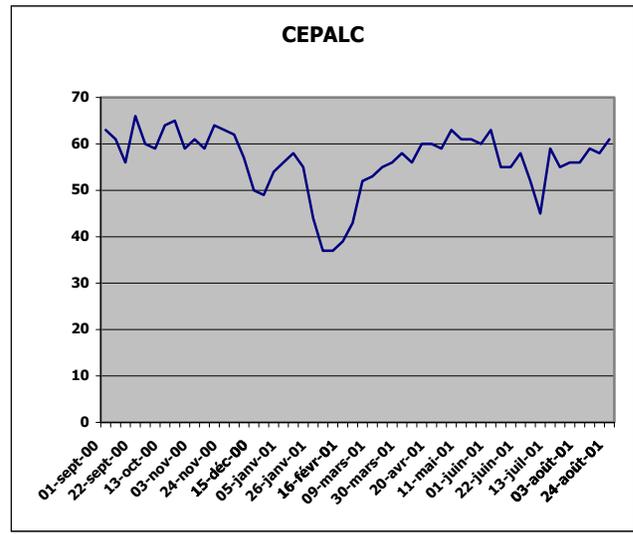
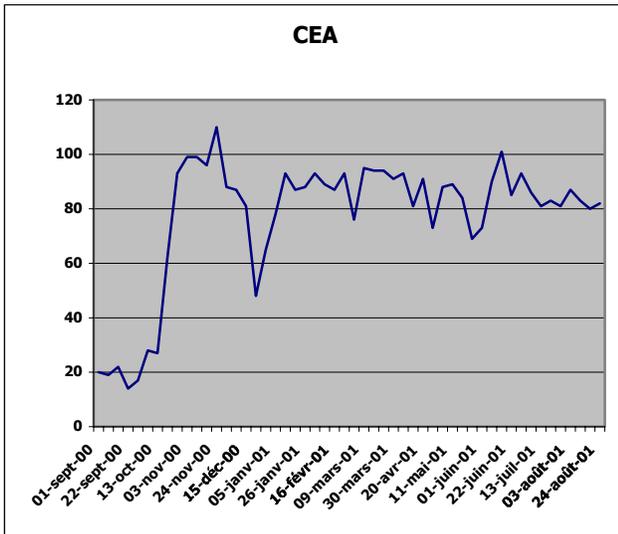
^a À partir de décembre 2000.

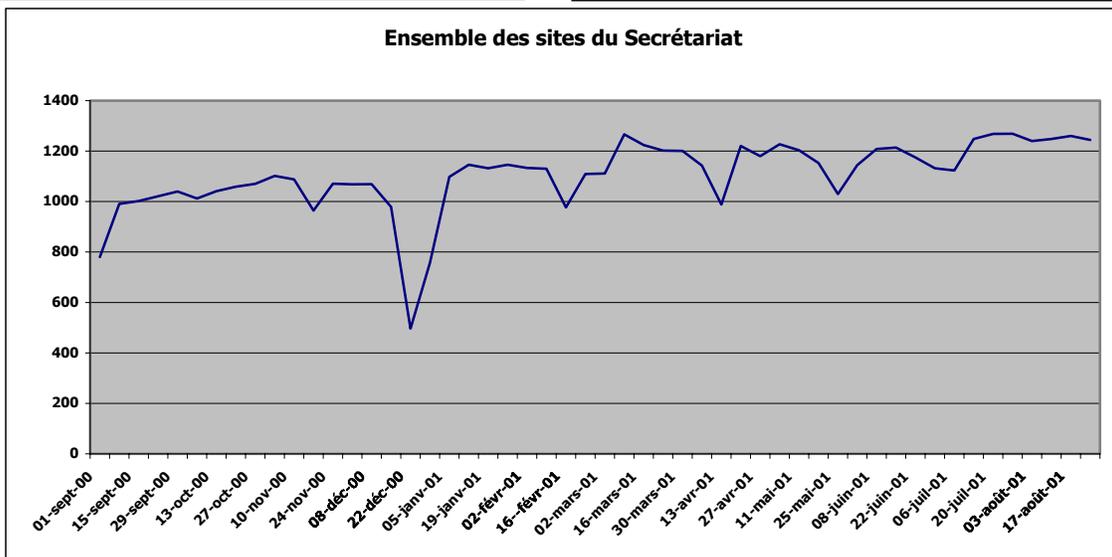
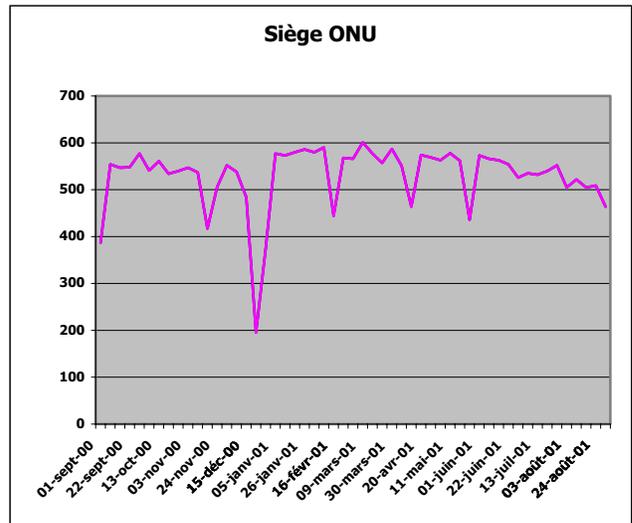
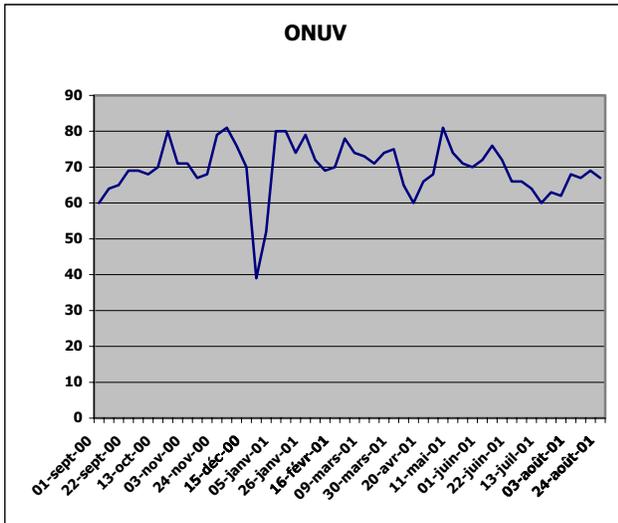
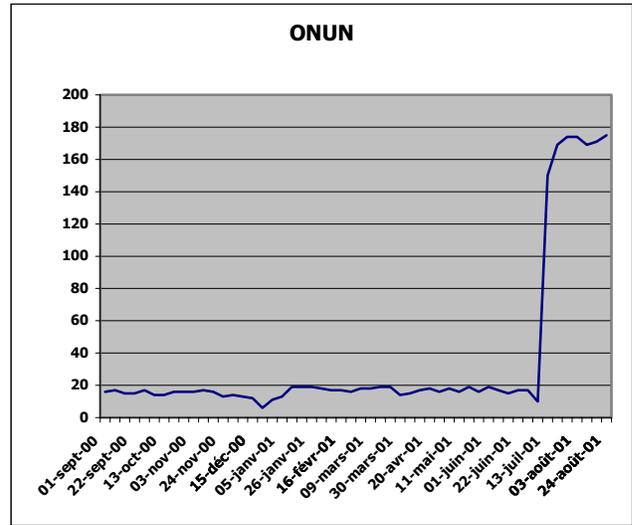
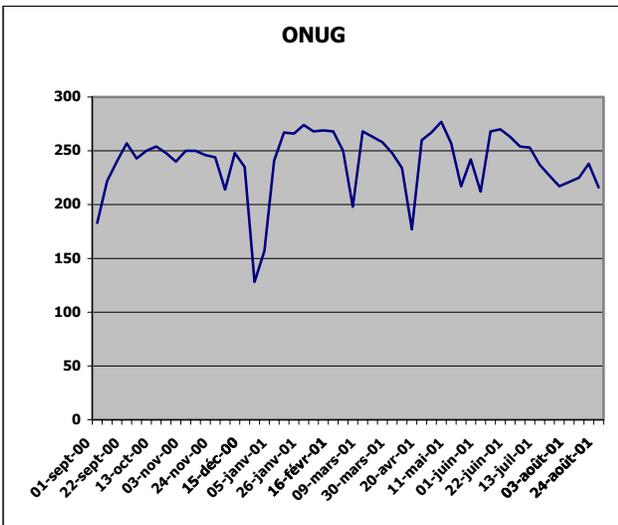
Annexe III

Statistiques sur l'utilisation du SIG

Les diagrammes ci-après permettent de connaître le nombre moyen d'utilisateurs du SIG au Siège et dans les bureaux hors Siège, pour une journée de travail normale, pendant la période allant du 1er septembre 2000 au 31 août 2001. L'augmentation spectaculaire du nombre d'utilisateurs à la CEA, à la CESAP et à l'Office des Nations Unies à Vienne s'explique par la mise en service dans ces lieux d'affectation du module concernant les services financiers.

Septembre 2000-Août 2001





Annexe IV

Système intégré de gestion (SIG)

Actif, passif, réserves et soldes au 30 juin 2001 (états non vérifiés)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2001</i>	<i>1999</i>
Actif		
Soldes interfonds à recevoir	8 418	13 438
Autres sommes à recevoir	13	32
Total, actif	8 431	13 470
Passif		
Engagements non réglés	213	3 004
Autres sommes à payer	2	9
Total, passif	215	3 013
Réserves et soldes		
Surplus cumulatif	8 216	10 457
Total, réserves et soldes	8 216	10 457
Total, passif, réserves et soldes	8 431	13 470